

Consultation du document en utilisant le lien Internet ci-dessous

Bonjour,

Monsieur Boulianne me demande de vous transmettre le lien internet où vous trouverez le règlement concernant les classes de glaces:

<http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/GENERALE/L/lppea/reglements/001/lppea001/lppea001.html>

Voir la pièce jointe.

Les classes de glace des navires sont exigées pour les navires qui doivent naviguer dans les zones de contrôle de la sécurité de la navigation désignées dans le Décret sur les zones de contrôle de la sécurité de la navigation

<http://www.tc.gc.ca/lois-reglements/GENERALE/L/lppea/reglements/010/lppea010/lppea010.html>

Voir pièce jointe.

Salutations

Danielle Duranceau

Inspecteur de la Sécurité Maritime

Division; Cargaisons et prévention de la pollution , Région du Québec/ tel: (418) 648- 3837, fax: (418) 648-3790, durancd@tc.gc.ca

Department, Cargo & Pollution Prevention, Québec Region / tel: (418) 648- 3837, fax: (418) 648- 3790, durancd@tc.gc.ca

Transports Canada - Sécurité Maritime / 901, Cap Diamant , Québec , Québec, G1K 4K1

Transport Canada - Marine Safety / 901, Cap Diamant , Québec , Québec, G1K 4K1